

TITRE DE L'ARTICLE : Les dérives du microcrédit au Maroc, le regard d'un investisseur social et solidaire.

AUTEURS :

- ABDELMOUMMI Fouad, Expert indépendant, abdelmoumni1958@gmail.com

- BELLIN-SCHULZ Catherine, Chargée de partenariat à la Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, 12 rue Guy de la Brosse, 75005 Paris, c.bellin-schulz@sidi.fr

- KPODEKON Esther, Doctorante Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux/ Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, 12 rue Guy de la Brosse, 75005 Paris, e.kpodekon@sidi.fr

INTRODUCTION

Les ancêtres de la microfinance au Maroc remontent à loin. Le Crédit Populaire considère qu'il en a été précurseur dès les années 60, avec ses financements et ses programmes d'appui aux artisans. La Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)¹ y a certainement joué un rôle avec le lancement à la fin des années 80 de financements et de programmes d'appui au développement de la très petite entreprise et la création en 1989 de sa filiale locale MADI (MAghreb Développement Investissement). Mais c'est la Fondation Zakoura, initiée par un riche mécène en 1996 et l'association Al Amana, lancée grâce à un gros financement de l'USAID² en 1997 qui donneront une portée nationale à l'activité.

La SIDI est solidaire d'Al Amana et du secteur marocain du microcrédit sur la mission et les principes fondateurs de l'activité. Elle finance et accompagne les personnes ou les groupements n'ayant pas accès aux banques classiques pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus. La SIDI est sensible à la protection des clients, autant par vocation (portée par les parties fondatrices et par les actionnaires individuels) que par souci légitime d'image de marque. Elle a la capacité d'aider à une meilleure intégration des règles éthiques, de la protection de la clientèle, de la transparence dans les standards d'activité et les programmes d'action de ses partenaires.

Après la crise générale des Associations de MicroCrédit (³AMCs) marocaines en 2008, un phénomène de non remboursements de prêts par les clients de certaines structures se développe début 2011. Les effets retard de ce phénomène continuent de se manifester, dans le pays et à l'étranger. A cet effet, la SIDI a décidé d'analyser les dérives de la microfinance au Maroc pour rassurer ses actionnaires sur la réelle finalité de leurs investissements, pour réaffirmer son soutien et son accompagnement à son partenaire Al Amana.

Ce travail examine les tenants et les aboutissants de cette campagne anti-microcrédit qui a eu pour slogan : « Nous ne rembourserons pas ! » mais aussi les perspectives du secteur. L'article repose sur les résultats des enquêtes de terrain effectuées au Maroc courant Juillet 2014 au cours desquelles des entretiens ont été menés auprès de neuf personnes ressources des établissements de microfinance, de l'Association Forum des Alternatives

¹La SIDI, est une Société en Commandite par Actions (SCA) qui a été créée en 1983 par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)-Terre Solidaire et des congrégations religieuses avec le concours d'actionnaires individuels. En qualité d'investisseur social, la SIDI est labellisée «entreprise solidaire» depuis février 2006. Sa raison d'être est l'inclusion financière pour la réduction de la précarité.

²United States Agency for International Development est l'agence indépendante du gouvernement des Etats-Unis chargée du développement et de l'assistance humaine dans le monde.

³ Il s'agit de l'appellation couramment utilisée au Maghreb pour désigner les institutions de microfinance. En Afrique de l'Ouest, le terme courant est Système Financier Décentralisé (SFD). En Afrique Centrale, on parle d'Etablissement de MicroFinance (EMF). Dans cet article, nous utiliserons indifféremment les termes AMC et IMF.

Sud, de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), du Centre Mohammed VI et de la Commission Ethique et Bonne Gouvernance de l'organisation du patronat marocain.

1- Retour sur la crise

Le microcrédit a commencé au Maroc alors que les pionniers de par le monde en avaient déjà largement balisé le terrain et que la doctrine de l'activité en était assise. Les associations marocaines de microcrédit sont devenues visibles lorsque la loi les a reconnues en 1997. En 2011, le secteur du microcrédit au Maroc a subi une campagne intense de dénigrement. Cette campagne a été pour le moins fortement appuyée et relayée par Attac Maroc, association affiliée au mouvement mondial Attac (« contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde »). Son argument central a été que les associations de microcrédit ont abusé de l'ignorance de leurs clients. Le discours sous-jacent de la campagne est que le microcrédit n'est qu'un adjuvant pour la survie du système capitaliste qu'il convient d'éradiquer et que les pauvres ont besoin non pas de prêts mais de la redistribution égalitaire des richesses nationales et mondiales.

1-1-Campagne « Nous ne rembourserons pas ! »

La campagne a conduit quelques 5000 clients du microcrédit dans la région du Sud-Est subdésertique à interrompre leurs remboursements à compter d'avril-mai 2011, dans le sillage des mouvements de contestation démocratique qui ont culminé cette année-là dans la région et dans le pays. Elle a touché la ville de Ouarzazate et les localités environnantes d'Agdez, de Zagora et de Kelaat-M'gouna. L'Etat marocain, pressé par le mouvement politique de contestation de l'autoritarisme et de la prédation déclenchée le 20 février 2011, a donné des signes de faiblesse et a annoncé qu'il acceptait de faire toutes les concessions aux intérêts corporatistes, pourvu qu'elles ne concernent pas la nature du régime. Ainsi, l'Etat a fait en mars-avril 2011 d'importantes concessions (augmentation salariale, promesses de recrutement par milliers, etc.).

Les documents de la campagne contre le microcrédit sont aussi prolifiques que virulents tels que l'illustre une publication d'Attac/CADTM⁶ Maroc " Contre la mondialisation libérale " (2014). Ce document montre le caractère idéologique et le parti-pris des auteurs. Les arguments avancés sont nombreux, allant des éléments indéniables à des allégations qui semblent farfelues. Ces arguments consistent à considérer que le système du microcrédit au Maroc se caractérise par un coût exorbitant des crédits, un biais lourd d'information préalable des clients, un surendettement systématique des clients, donnant des effets catastrophiques, des procédures musclées de recouvrement et un manque notable d'accompagnement des clients.

⁴ Loi n°18-97 relative au microcrédit.

⁵

⁶ CADTM : Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde.

Un certain nombre de clients des associations de microcrédit ont considéré opportun d'exiger l'abandon de leurs dettes. Ils ont été particulièrement encouragés par le fait que les leaders politiques sont allés jusqu'à autoriser que leurs réunions aient lieu dans les locaux de certaines mairies. Pour que la réaction des Institutions de MicroFinance (IMFs) ne puisse pas être efficace, il fallait que le mouvement soit généralisé, ce à quoi plusieurs personnes ont contribué. Le manque de réactions immédiates et fermes des Associations de MicroCrédit (AMCs) et la bénédiction tacite des autorités ont encouragé la population bénéficiaire de microcrédit à suspendre les remboursements en attendant la suite des événements.

1-2- Entre révolte des Institutions de MicroFinance et sanctions

Les Institutions de MicroFinance prennent habituellement deux types de sanctions pour inciter les emprunteurs à honorer leurs dettes : la perte d'accès à des prêts futurs pour le client ou le groupe en défaut de remboursement et les sanctions juridiques prévues par l'appareil judiciaire du pays.

Sur les 11000 clients Al Amana dans la région de Ouarzazate, le tiers environ a suspendu ses remboursements, mettant à risque des créances de l'ordre de 73,5 millions d'euros. En réaction, Al Amana et les autres associations concernées ont suspendu pour une année, l'octroi de crédits dans les points concernés, jusqu'à la normalisation de la situation. Al Amana a organisé la mobilisation de ses équipes de la région et du reste du pays, avec comme priorité d'expliquer et de convaincre qu'elle est là pour servir la population et non pour enrichir ses membres et dirigeants. Elle a manifesté des signes de bonne volonté, en réaménageant favorablement et sans surcoûts les échéanciers de remboursement pour les clients qui alléguaient de problèmes conjoncturels et exprimaient leur désir de rétablir une relation de confiance. Elle a aussi engagé des poursuites judiciaires contre une centaine de clients qui ont été considérés comme mal intentionnés, puisqu'ils n'avaient pas de problèmes pour le remboursement ayant un patrimoine suffisant pour pouvoir rembourser en une fois l'intégralité de leur dette, sans se retrouver dans une situation financière dramatique. Ils sont accusés d'avoir commis des délits pour lesquels on peut les poursuivre devant la justice, notamment escroquerie et abus de confiance.

Les deux leaders les plus en vue de ce mouvement, Bennasser Ismaïni (Président de l'Association Assistance Populaire pour le Développement Social) et Amina Morad (son adjointe), ont été poursuivis par cinq associations, auprès desquelles ils avaient contracté chacun le maximum d'emprunt, pour refuser peu de temps après tout remboursement. Lorsque les AMCs ont engagé des poursuites contre eux, des entremises ont été tentées par certains acteurs en vue de la société civile. Il semble que la partie poursuivie comptait sur l'appui des autorités et n'a pas pensé qu'il soit nécessaire de tergiverser, préférant miser sur un gain politique et médiatique. Le 11 février 2014, la Cour d'Appel condamnait Amina Morad et Benasser Ismaïni à un an de prison ferme, 2500 euros d'amende et 800 euros de dédommagements au profit de l'Institution Marocaine d'Appui à la micro-entreprise. Depuis, les intéressés se seraient pourvus en cassation, ce qui suspend l'exécution des peines et les laisse donc en liberté.

2- Zoom sur la microfinance marocaine

Le Maroc n'est pas dans une situation socio-économique radieuse. Sa compétitivité industrielle est moribonde et le déficit de sa balance des paiements n'est allégé que grâce aux transferts de fonds effectués par des marocains de l'étranger, au tourisme, aux investissements et aux aides extérieures. Ces trois composantes sont en train de fléchir et le modèle économique marocain ne semble pas avoir développé de nouveaux ressorts pour pouvoir rebondir sur une nouvelle plateforme.

2-1- Paysage actuel

Le secteur marocain de la microfinance souffre beaucoup de la non effectivité de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit, qui n'a qu'une existence formelle. Le Centre Mohammed VI pour le Soutien à la Microfinance Solidaire a pris de nombreuses responsabilités, entre autres dans l'information sur le secteur, mais les associations de microcrédit ayant des activités peu importantes refusent qu'il publie les informations détaillées par institution. Ainsi, le Centre publie une note trimestrielle sur les " Tendances du secteur de la microfinance". D'après son ⁸numéro paru en mars 2014, le secteur servait en fin de ce mois quelques 858.000 clients actifs, en progression constante de 10.000 clients tous les 3 mois sur les 5 derniers trimestres. L'encours moyen du prêt est actuellement de l'ordre de 522 euros et a tendance à être stabilisé dans une démarche de prudence des AMCs. Le portefeuille total des IMFs est de 450 millions d'euros. Al Amana continue d'être en tête, mais est suivie actuellement de très près par la Fondation Banque Populaire (dorénavant dénommée At-Tawfiq). Ensemble, elles représentent plus des trois-quarts de l'activité du secteur. Lorsqu'on rajoute la Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (⁹FONDEP-Salaf Albaraka), on dépasse les 85% de l'activité du secteur. L'évolution la plus significative demeure la baisse tendancielle des Portefeuilles A Risque (PAR). Ainsi, le PAR à 30 jours, qui dépassait les 6% il y a deux ans, est passé en deçà de la barre des 4%.

Le Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire a décidé de faire de la protection des clients un axe de son programme 2015 -2016. Cet axe sera détaillé dans un atelier de programmation en décembre 2015. Il inclura vraisemblablement la prise en charge d'une partie des coûts du rating social des IMFs. La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a aussi mis en place deux commissions, une pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), qui établit des normes et promeut un label et l'autre pour l'Éthique et la Bonne Gouvernance, qui serait plus tournée vers l'environnement général de l'entreprise. Les deux peuvent être des partenaires intéressants pour la promotion de la protection des clients du microcrédit¹⁰.

⁸ <http://www.cm6-microfinance.ma/uploads/file/tendances%202014/Tendances%20Mars%202014.pdf>

⁹ Nouvelle dénomination Albaraka.

¹⁰ Entretien avec Asmaa Zniber, Chargée de la Commission Ethique et Bonne Gouvernance.

2-2- Que faire ?

Le système du microcrédit rencontre certes des crises mais reste toujours l'un des instruments de lutte contre la pauvreté. Il nécessite peut-être une réorganisation des AMCs pour s'adapter plus aux besoins des clients. Pour cela, il est impératif d'exploiter les axes de développement et de progrès qui feront les avancées majeures des prochaines années.

Eduquer les attentes des parties prenantes

La microfinance n'est qu'un instrument parmi d'autres pour un développement inclusif. Y voir une solution miracle ne peut que nuire à la vision globale des institutions de développement. Cela prépare aussi à son rejet dès que ses limites se manifestent.

Par ailleurs, aucune activité humaine n'est exempte de risques, à fortiori lorsqu'elle prend l'envergure d'une industrie à l'échelle mondiale, qui sert des centaines de millions de personnes à travers des dizaines de milliers d'institutions diverses et variées. Il convient donc d'accepter les risques, à condition qu'ils soient assez clairement identifiés et que les politiques à même d'en limiter et d'en maîtriser les occurrences afin d'en alléger les incidences soient clairement définies.

Il faut aussi que les représentants des AMCs soient plus proches des clients, qu'ils les respectent, les écoutent, les informent, leur permettent de choisir, leur offrent des options et des recours en cas de difficultés, notamment pour les remboursements, etc. Les outils de promotion et de gestion de la RSE, la SMART Campaign, le rating social et l'éducation financière peuvent être d'un apport certain pour cela et les instances de supervision doivent pouvoir garantir les minima au niveau de l'ensemble de la profession.

Tempérer les attentes de l'opinion publique

La microfinance est un outil qui aide surtout à alléger les conditions de fragilité, qui ne peut être efficace et durable que dans les conditions de rationalité économique. Il convient aussi de clarifier que le fait que les opérateurs du microcrédit sont des institutions sans but lucratif, ne veut pas dire qu'elles ne doivent pas constituer des réserves de développement et de sécurité, qui viendraient de la facturation de leurs prestations avec des marges raisonnables. Les associations de microcrédit peuvent avoir des résultats annuels positifs qui viendront augmenter leur fonds propres sous forme de report. Les bénéfices restent des réserves impartageables entre les membres.

Il faut aussi noter que les attentes légitimes des populations relatives au développement de leur capital social et de leur environnement ne sont pas en compétition mais en complémentarité avec les outils de développement tels que la microfinance. Ces clarifications doivent être faites, nécessairement par des leaders d'opinion et il convient de considérer que c'est une œuvre de longue haleine.

Améliorer la qualité de l'offre

Les changements importants que les IMFs peuvent apporter sont l'amélioration et le développement constants de leurs prestations. Ils doivent œuvrer pour une diversification de

leurs produits, afin de proposer aux clients une palette de produits plus ou moins comparable à celle disponible chez les banques et garantir les meilleures conditions pour l'innovation sociale, institutionnelle, technologique et le marketing afin de rendre l'offre de prestations toujours plus en adéquation avec les besoins et les attentes des clients. L'utilisation judicieuse de la technologie devrait être une de leur priorité, afin de mieux répondre aux besoins et d'alléger les coûts de transaction. Le renforcement des capacités et des compétences institutionnelles, grâce à l'accès aux ressources et savoir-faire des institutions financières les plus pointues, l'amélioration du cadre légal, réglementaire et fonctionnel, afin de dépasser l'opacité, le déficit de confiance et les freins dus à la concurrence, peuvent contribuer à la performance des offres d'une institution de microfinance.

CONCLUSION

La situation est stabilisée au Maroc. La microfinance n'est plus perçue comme comportant un risque important de perte d'image de marque, mais le secteur fait du sur-place depuis trop longtemps. Les mêmes produits de prêt, les mêmes limites à l'innovation, la même absence de compétitivité et la faiblesse de la diversité institutionnelle, le même enfermement du secteur vis-à-vis des opérateurs ayant un savoir-faire international et la répercussion des coûts sur les clients, etc. Tout cela ne permet pas d'espérer une valeur ajoutée substantielle et une satisfaction croissante de la clientèle. On peut donc craindre que la morosité ambiante crée les conditions pour de nouvelles expressions d'agacement de la clientèle, qui peuvent aller de la bouderie des services de microcrédit jusqu'à des jacqueries en tous genres.

Liste des personnes interviewées

- ✓ Mustapha Bidouj, Directeur Général d'Atlantic Microfinance for Africa, Ancien Directeur Général d'Attawfiq.
- ✓ Youssef Benchekroun, Directeur Général de l'Association Al Amana.
- ✓ Badie El Hirache, Directeur du pôle Exploitation de l'Association Al Amana.
- ✓ Sara Bouchama, Chef de cellule en charge de la gouvernance de l'Association Al Amana.
- ✓ Abdessamad Assari, Directeur du Développement d'Al Karama Microfinance, Ancien Chef des Départements du réseau et des risques à Al Amana.
- ✓ Lahbib Kamal, Président de l'Association Forum des Alternatives Sud et membre du Secrétariat International du Forum Social Mondial.
- ✓ Imane Elmokhlès, Permanente de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit FNAM.
- ✓ Youssef Errami, Directeur Général du Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire.

- ✓ Asmaa Zniber, Chargée de la Commission Ethique et Bonne Gouvernance de l'organisation du patronat marocain/Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).